



DEVENIR OPERATEUR ECONOMIQUE AGREE



LIEU

A confirmer



DATES

A confirmer



DURÉE

7 heures

PRÉREQUIS

Aucun



PRIX

Coûts pédagogiques :
875 euros HT/TTC par
participant



RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATION

Héloïse DELHOUME
heloise@hosmosed.com
06.92.72.50.71

DEVENIR OPERATEUR ECONOMIQUE AGREE

Public

Transitaires, déclarants en douane, dirigeants, responsables supply chain, approvisionnement ou logistique, toute personne en charge de flux de marchandises à l'import ou à l'export

OBJECTIFS

- Décrire les enjeux de la certification OEA
- Examiner les besoins de l'entreprise en fonction du type de certification
- Préparer le questionnaire d'autoévaluation en vue de l'obtention de la certification

Moyens pédagogiques :

Pédagogie active

- Ateliers, exercices de mises en situation, retours d'expériences...
- Chaque participant bénéficiera de fiches de synthèse

Modalités d'évaluation

- Evaluations formatives et sommatives réalisées à l'aide de grilles critériées
- Attestation de fin de formation mentionnant l'atteinte des objectifs pédagogiques



Formatrice

Sabina AMANY a travaillé 17 ans comme déclarante en douane chez des transitaires. Elle a d'ailleurs mené les démarches pour 2 d'entre eux dans l'obtention de la certification OEA.

CONTENU

1 Pourquoi devenir OEA ?

- Le contexte
- Les avantages de la certification
- Les 3 types de certification
- La candidature

2 Être OEA: les enjeux pour l'entreprise

- Un projet global au sein de l'entreprise
- La préparation à la certification
- La réglementation douanière liée à la certification
- L'OEA Douane : mesures à mettre en place
- L'OEA sureté - sécurité : quels enjeux ?
- Le QAE (Questionnaire d'Auto-Evaluation)
- La préparation à l'audit de certification
- Les audits de suivi

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Matériel

Chaque participant est invité à se munir d'un ordinateur pouvant se connecter à Internet.

Modalités et délais d'accès

Formation proposée en inter-entreprise.
Jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
Minimum 5 participants.
Maximum 12 participants.

Accessibilité

La salle est accessible aux PMR (personnes à mobilité réduite). Pour tout autre handicap, nous contacter pour mobilisation des moyens de compensation utiles.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, HOSMOSED SARL lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage HOSMOSED SARL en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire de la convention portant son cachet commercial.

Une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la formation achevée.

Une inscription est définitivement validée lorsque la convention et les conditions générales de vente sont signées.

A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués HT, TVA non applicable par application de l'article 261-4-4 du Code général des impôts.

Toute formation commencée est due en totalité.

Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société HOSMOSED SARL à réception de facture et dans un maximum de 14 jours calendaires. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, HOSMOSED SARL se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande. Le règlement de la prestation par l'entreprise ne saurait être impacté par une prise en charge partielle ou nulle de l'OPCO.

Références

Le client accepte d'apparaître comme référence d'HOSMOSED SARL sur les actions effectivement mises en œuvre.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure : une fois la convention signée, une prestation d'un montant égal ou supérieur doit être prévues dans les 6 mois suivant l'annulation, aux dates définies entre le Client et HOSMOSED SARL.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à HOSMOSED SARL en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de HOSMOSED SARL pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Renonciation

Le fait, pour HOSMOSED SARL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre HOSMOSED SARL et ses Clients. Attribution de compétence Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-DENIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de HOSMOSED SARL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par HOSMOSED SARL à son siège social au 12 chemin des Rameaux, 97460 Saint Paul.